

2 11 2018

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

PREAMBULE

Depuis la loi du 6 février 1992, le vote du budget primitif prévu au Comité syndical du 21 décembre 2017 doit être précédé, dans les deux mois, d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'établissement public (ROB) présenté au Comité syndical. Celui-ci se déroulera le 16 novembre 2017.

Ce débat, qui ne donne pas lieu à un vote, est l'occasion pour les membres du Comité syndical d'être informés de l'évolution de la situation financière de l'établissement public et de débattre des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015 :

- Le rapport d'orientations budgétaires présenté par l'exécutif doit faire l'objet d'une délibération spécifique,
- Lorsqu'un site internet existe, ce qui est le cas du Syrec, le rapport, après adoption par l'organe délibérant, doit être mis en ligne,
- Pour les communes et les établissements regroupant plus de 10000 habitants, le rapport doit préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le rapport d'orientation budgétaire 2018 du SYREC est décliné en deux parties:

I – La rétrospective financière depuis 2012 et les premiers résultats 2017 connus

1. Introduction
2. La rétrospective financière en fonctionnement et investissement
3. Les contributions des adhérents basées sur la vente de repas (effectifs de repas)

II – Les orientations pour l'exercice 2018

1. Les perspectives de travail du syndicat en 2018
2. Les orientations financières pour l'exercice 2018 (Fonctionnement et Investissement)

I - LA RETROSPECTIVE FINANCIERE DEPUIS 2012 ET LES PREMIERS RESULTATS DE L'ANNEE 2017 CONNUS

1 – INTRODUCTION

Le budget du Syrec, reposera, comme les années précédentes sur la vente de repas et prestations aux 3 communes fondatrices que sont Gennevilliers, Saint-Ouen-sur Seine et Villepinte ainsi que quelques entreprises implantées autour du Syrec.

Depuis 2014, le rythme de la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales se poursuit et le Syrec doit impérativement prendre en considération ses contraintes fortes des finances publiques qui pèsent au plan national et local.

Dans ce contexte, ce projet de ROB 2018 s'inscrit plus que jamais dans le cadre d'un effort constant d'une gestion à la fois performante, maîtrisée et responsable pour le Syrec. Il se traduira notamment par une politique d'approvisionnement en denrées alimentaires de qualité, l'optimisation de nos processus de fabrication par la consolidation de notre organisation ainsi que le développement de notre établissement à d'autres collectivités locales.

Ce ROB a donc pour lignes directrices :

- La poursuite du travail engagé par les services pour contenir les dépenses de fonctionnement au strict besoin d'activité normale du syndicat (recherche d'économies de gestion...),
- La recherche de nouveaux partenaires génératrices de recettes supplémentaires, y compris dans le cadre de conventions ponctuelles auprès d'associations locales, des entreprises sur l'aire territoriale et de collectivités locales.
- D'acter au 1^{er} trimestre une convention de partenariat « Syrec / Communes » visant à améliorer nos actions respectives sur le temps méridien,
- De poursuivre, voire d'amplifier les initiatives sur les territoires autour de thématiques sur la nutrition, d'animations culinaires,
- De développer des offres de services aux villes (sensibilisation et accompagnement des personnels de la restauration autour divers sujets métier).

2 – LA RETROSPECTIVE FINANCIERE EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

A – Les recettes totales du syndicat

Quatre catégories de recettes de fonctionnement les caractérisent :

- Les ventes de repas et de cessions aux villes adhérentes
- La subvention France Agrimer (ONILAIT)
- L'excédent de l'exercice n-1
- Les recettes exceptionnelles

Prise en compte CA jusqu'en 2016 - Estimation du CA 2017 et estimation du budget 2018

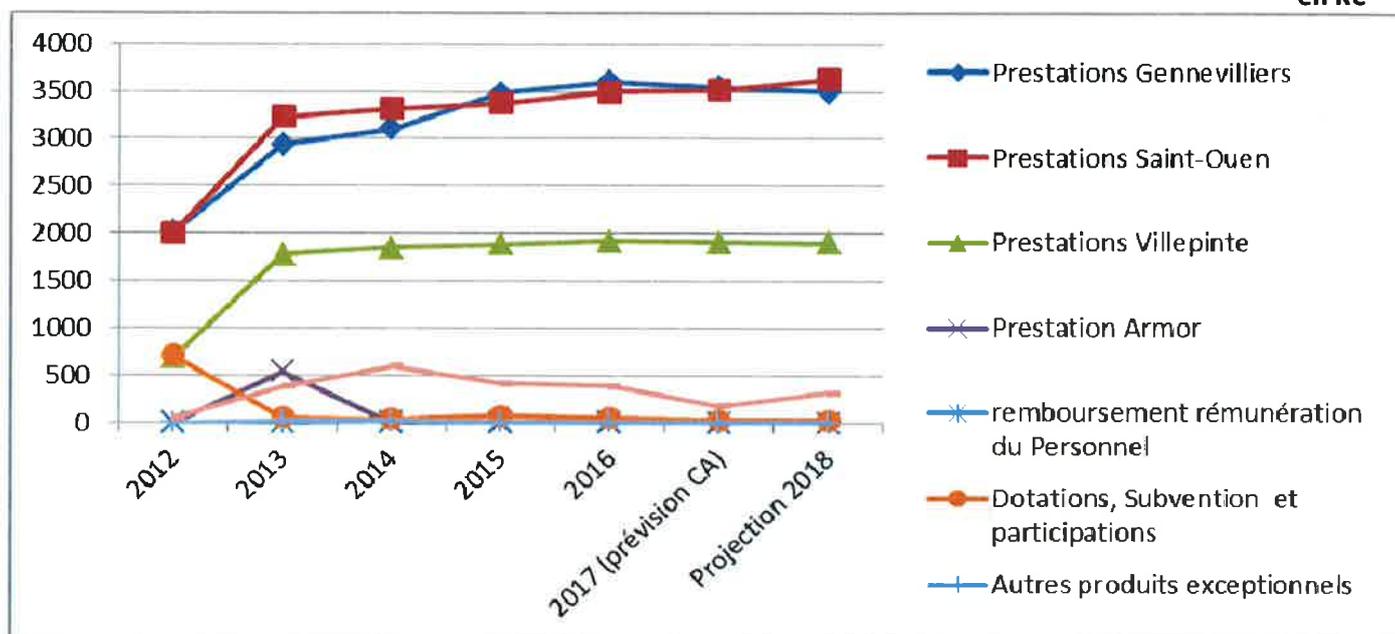
en k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (prévision CA)	Projection 2018
Prestations Gennevilliers	2018	2939	3102	3483	3602	3550	3500
Prestations Saint-Ouen	2002	3236	3319	3379	3494	3520	3630

Prestations Villepinte	684	1781	1850	1889	1923	1910	1900
Prestation Armor		544					
remboursement rémunération du Personnel	0	4	16	9	18	6	5
Dotations, Subvention et participations	712	58	40	73	56	30	30
Autres produits exceptionnels	1	18	17	15	15	10	8
Résultat dégagé précédemment	54	384	597	418	388	187	318
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5471	8964	8941	9266	9496	9213	9391

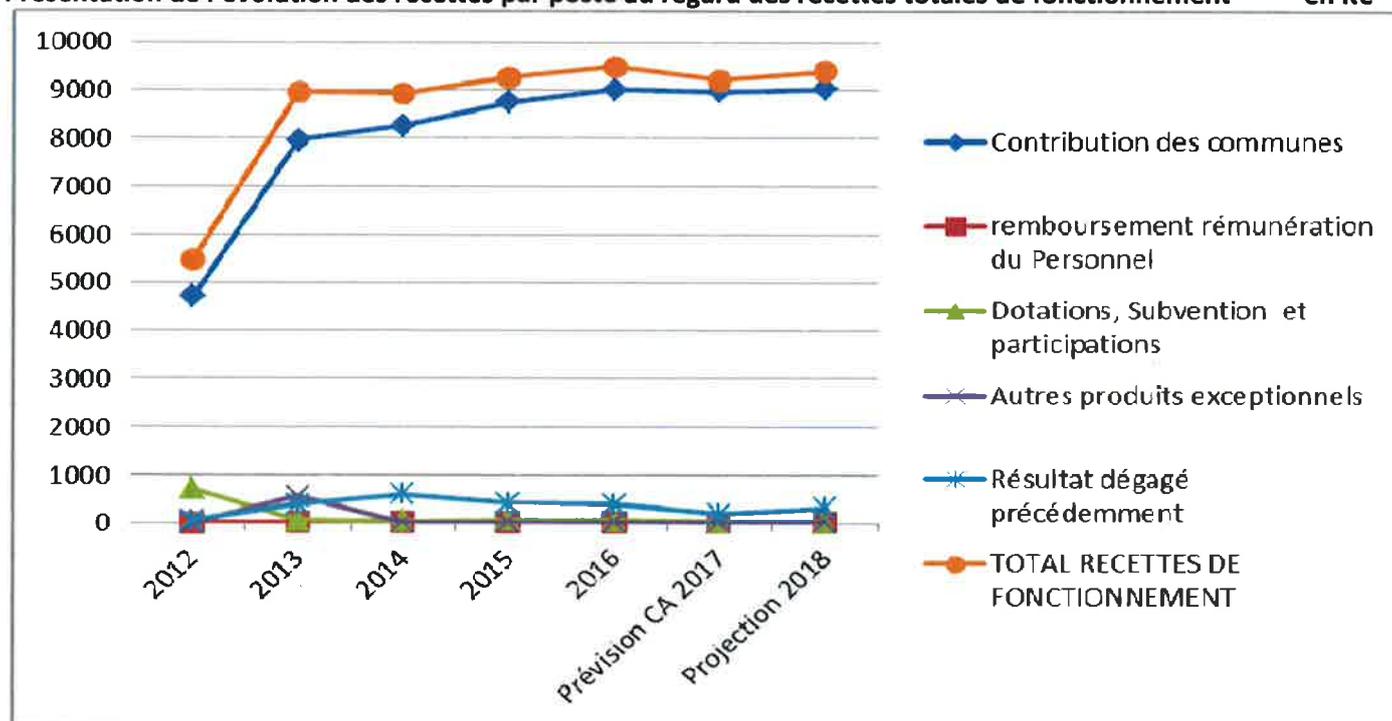
EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2012 A 2018

en K€



Présentation de l'évolution des recettes par poste au regard des recettes totales de fonctionnement

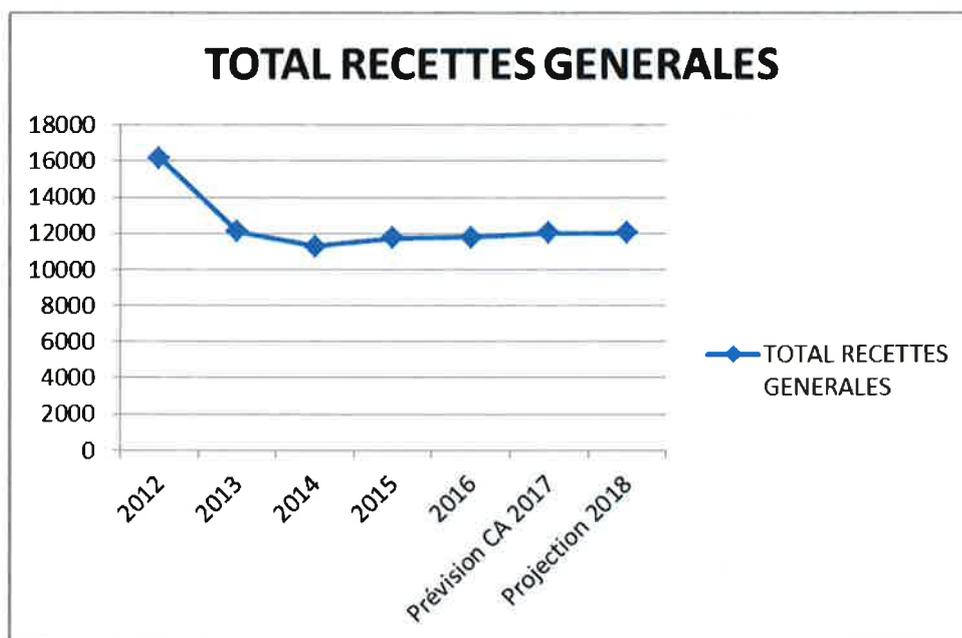
en K€



RECETTES D'INVESTISSEMENT	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (prévision CA)	Projection 2018
FCTVA		1217	1451	188	11	28	27
Excédent exercice précédent	741	1348	902	2283	2290	2113	2602
Subvention région IDF	1203	576					
Excédent de fonctionnement capitalisé						683	
Emprunts	8776						
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10720	3141	2353	2471	2301	2824	2629

Les graphiques ci-dessus montrent une légère hausse des contributions des communes depuis 2013. Cette hausse a été plus significative à Gennevilliers jusqu'en 2016 du fait du transfert au Syrec du portage de repas à domicile. En 2017, la ville de Gennevilliers a modifié son organisation en termes de participation financière des adultes travaillant dans les établissements scolaires. Cette décision a pour conséquence une baisse du nombre de repas commandés par la ville auprès du Syrec.

L'évolution démographique constante sur la commune de Saint-Ouen-sur-Seine produit une hausse modérée de la fréquentation dans les restaurants scolaires. Celle-ci devrait être plus franche en 2018 avec l'intégration de la nouvelle école « Le petit prince » sur une année pleine. En revanche, nous observons une relative stabilité de la contribution de Villepinte depuis 2013.



En tenant compte des effectifs de repas sur l'aire territoriale (les 3 communes réunies), les recettes totales du Syrec sont stables depuis 2015.

B – Les dépenses totales du Syndicat

1. Les dépenses de fonctionnement

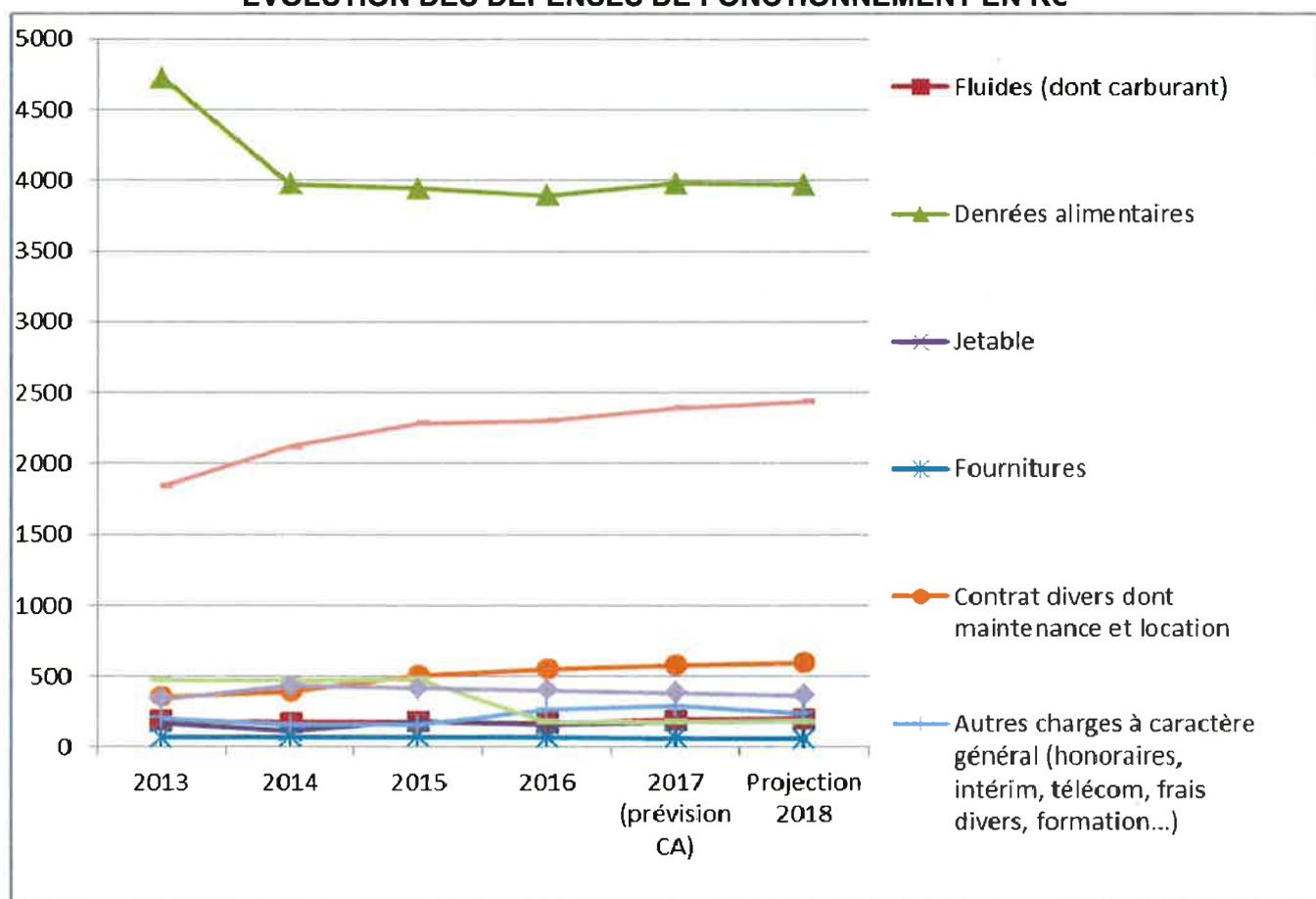
La maîtrise permanente des dépenses de fonctionnement constitue pour l'ensemble des services du Syrec un axe prioritaire à l'instar de la qualité de service.

Estimation du CA 2017 et projection du budget 2018

en K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (prévision CA)	Projection 2018
Fluides (dont carburant)	79	189	176	180	171	193	201
Denrées alimentaires	3496	4727	3974	3944	3892	3980	3971
Jetable	66	169	111	181	160	180	185
Fournitures	62	68	71	73	66	62	60
Contrat divers dont maintenance et location	210	356	390	507	551	578	596
Autres charges à caractère général (honoraires, intérim, télécom, frais divers, formation...)	183	206	163	156	267	291	240
Charges de personnel	753	1841	2119	2287	2302	2390	2438
Autres charges (indemnités, cotisations diverses et rbst villes, Onilait)	123	474	472	481	177	180	183
Intérêt échéances	115	338	432	416	401	383	365
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5087	8368	7908	8225	7987	8237	8239

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN K€



Deux lignes budgétaires regroupent 77.80% des dépenses de fonctionnement : 48.2% pour les denrées alimentaires et 29.6% pour les charges de personnel. Les charges de denrées alimentaires se stabilisent malgré une légère progression du nombre de repas. Les dépenses de personnel, quant à elles vont légèrement progresser en 2018 pour intégrer l'impact du ratio GVT (Glissement Vieillessement Technicité), du nouveau régime indemnitaire (l'IFSE).

Par ailleurs, depuis 2017, nous constatons une hausse assez significative du prix du gaz et du carburant. En revanche, le coût de l'électricité reste relativement stable.

Compte-tenu de ces éléments, nous prévoyons pour l'année 2018, une stabilité des dépenses de fonctionnement.

2. Les dépenses d'investissement

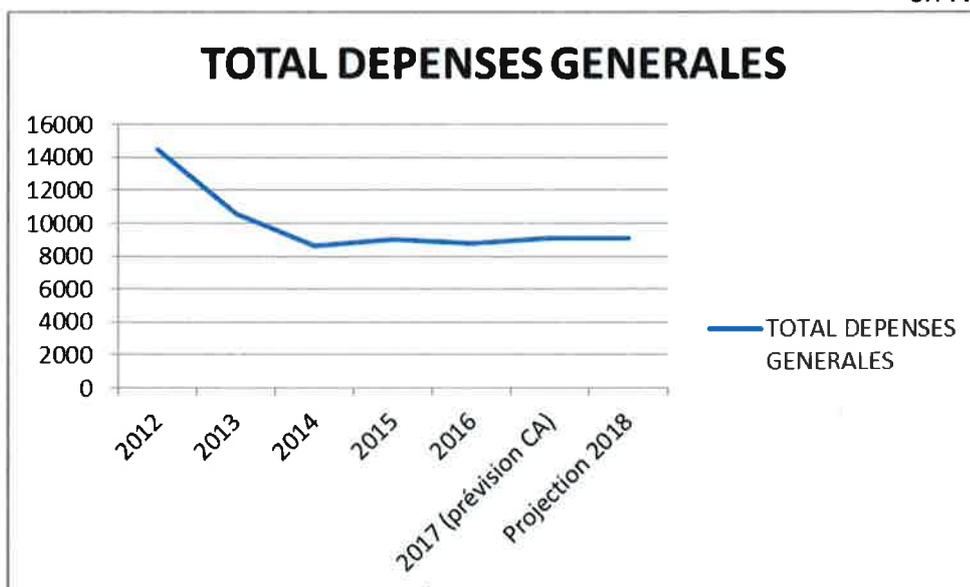
Outre les dépenses liées au remboursement de l'emprunt en capital qui évolue chaque année (*la part des intérêts diminue dans la même proportion*), les dépenses d'équipement en 2017 ont été en grande partie réalisées conformément aux orientations du BP soit 225K€. Ces dépenses concernent pour l'essentiel l'installation de filtration des trois cuves de stockage d'eau, 2 imprimantes industrielles pour les machines de conditionnement dans le but d'améliorer le suivi de la traçabilité des productions, 1 tapis ergonomique pour la ligne de conditionnement des préparations froides. Par manque de réactivité du prestataire chargé d'installer le local modulaire pour le syndicat, cette dépense est reportée sur 2018.

Estimation du CA 2017 et projection du budget 2018

	En k€						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (prévision CA)	Projection 2018
Emprunt capital		1026	614	630	645	663	680
Immobilisations corporelles	16	81	69	173	183	225	180
immobilisations en cours	9357	1133					
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9373	2240	683	803	828	888	860

3. Les dépenses totales (sections de fonctionnement et d'investissement)

en K€



A l'instar des recettes, les dépenses totales (fonctionnement et investissement) devraient se maintenir à un niveau similaire à l'année 2017.

3. – LES CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS BASEES SUR LA VENTE DE REPAS (EFFECTIFS DE REPAS)

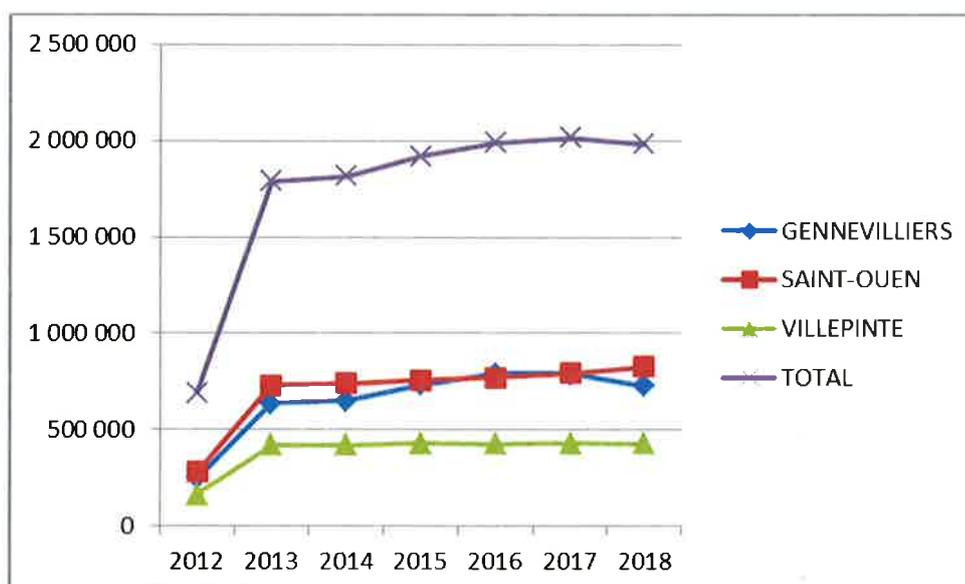
« La gestion des effectifs de repas constitue l'élément clé de l'organisation de la commande, de la fabrication des repas et de leurs livraisons. Une bonne gestion des effectifs est aussi un facteur de réduction des coûts pour les collectivités. Pour cela, elle doit se traduire en amont par l'élaboration détaillée des prévisions des effectifs de repas. L'objectif étant que les écarts entre les prévisions et les réalisations soient les plus faibles possibles. »

Plusieurs décisions des communes en 2017 impactent le nombre de rationnaires dans les restaurants :

- Gennevilliers a décidé de faire payer les adultes dans les restaurants scolaires depuis mars 2017,
- La fourniture de repas sur la nouvelle école à Saint-Ouen-sur-Seine depuis septembre 2017,
- Le retour à la semaine de 4 jours scolaire à Villepinte depuis septembre 2017

Evolution du nombre de repas de 2012 à 2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
GENNEVILLIERS	246 194	636 073	650 996	732 829	790 643	790 576	727 601
SAINT-OUEN	281 092	732 279	741 239	757 149	771 478	794 855	828 765
VILLEPINTE	164 538	420 275	422 029	429 261	426 728	430 534	427 159
TOTAL	691 824	1 788 627	1 814 264	1 919 239	1 988 849	2 015 965	1 983 525
				1,43%	5,79%	3,63%	1,36%
							-1,61%



La progression significative du nombre de repas en 2015 et 2016, s'explique notamment par la progression des repas en crèche, au portage de repas à domicile et à la fourniture de repas au personnel communaux de Gennevilliers qui auparavant fonctionnait en achat de cession de marchandises.

Par ailleurs, depuis 2015, l'impact des mercredis en demi-journée scolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires a amplifié la hausse de la fréquentation. Toutefois, depuis septembre 2017, les villes ont la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours. Seule Villepinte a pris cette décision pour le moment.

Globalement, en 2017, nous devrions dépasser nos objectifs d'environ 24 000 repas sur l'ensemble des trois communes **(+1,2%) toutes prestations confondues**. Le nombre de repas devrait progresser en 2017 à Saint Ouen (+3%) et plus modérément à Villepinte (+0,9) alors qu'il stagne à Gennevilliers (nouvelle mesure concernant la fréquentation des adultes dans les restaurants scolaires).

Le tableau ci-dessous présente le différentiel entre la prévision (BP) et la réalisation (projet de CA) par typologie de convives et pour l'année 2017

Réalisation par typologie de convives en 2017 en € et %	CA/BP 2017 en euros	CA/BP 2017 en %
SCOLAIRE	-80 000 €	-0,34%
MERCREDI	-16 000 €	-0,55%
CDL	-48 000 €	-1,81%
AUTRES PRESTATIONS DONT CRECHES, PORTAGE, FOYERS	171 000 €	3,71%
GOUTERS	54 000 €	14,48%
CESSIONS DE MARCHANDISES	-45 000 €	-33,67%
TOTAL	36 000 €	

Rétrospective du nombre de jours de grève observé de 2012 à 2017 et les incidences en termes de manque à gagner.

ANNEES	NOMBRE DE JOURS DE GREVES*	nombre de repas prévisionnels	Nombre de repas facturés	DIFFERENCES Facturés / Prévisionnel	Manque à gagner en € (base 4€ : repas)
2012	2	13450	11 871	-1 579	-6 316 €
2013	9	93780	53 031	-40 749	-162 996 €
2014	10	104500	68 307	-36 193	-144 772 €
2015	15	158325	89 990	-68 335	-273 340 €
2016	9	96300	76 970	-19 330	-77 320 €
2017	8	94103	69 547	-24 556	-98 224 €
	53	560458	369716	-190742	-762 968 €

*Toutes grèves confondues (y compris celles ne touchant qu'une seule communes)

L'impact budgétaire est d'environ -1.10 % sur l'année 2017.

II - Les Orientations pour l'exercice 2018

1 – Les perspectives de travail du Syndicat en 2018

Le Syrec doit poursuivre, en 2018, son travail orienté vers un élargissement plus accentué de ses champs d'intervention en interne et sur le terrain. Les domaines touchant à l'animation sur le temps de la restauration, de l'accompagnement des usagers et des personnels sont autant d'axes visant à promouvoir la restauration collective sous toutes ses formes.

- A. Création d'une convention de coopération Villes / Syrec :** Cette convention de coopération est de regrouper en un seul document l'ensemble des engagements mutuels visant à répondre à une restauration collective de qualité pour les usagers.
- B. 20% de denrées issues de productions locales, en circuit court respectueuses le plus possible de l'environnement (BIO et / ou agriculture raisonnée)**
- C. La poursuite des actions d'accompagnement des agents de restauration des villes tout au long de l'année**
- D. Les ateliers culinaires mensuels au Syrec**
- E. Un menu mensuel « un geste pour ma planète »**
- F. La mise en production de la nouvelle GPAO développée par le SII pour le compte du Syrec,**
- G. Des projets autour de la question du gaspillage alimentaire en interne**
- H. La mise en production d'un outil collaboratif intranet entre le Syrec et les villes**
- I. L'adhésion de nouvelles communes permettant de rentabiliser l'outil grâce aux économies d'échelles**

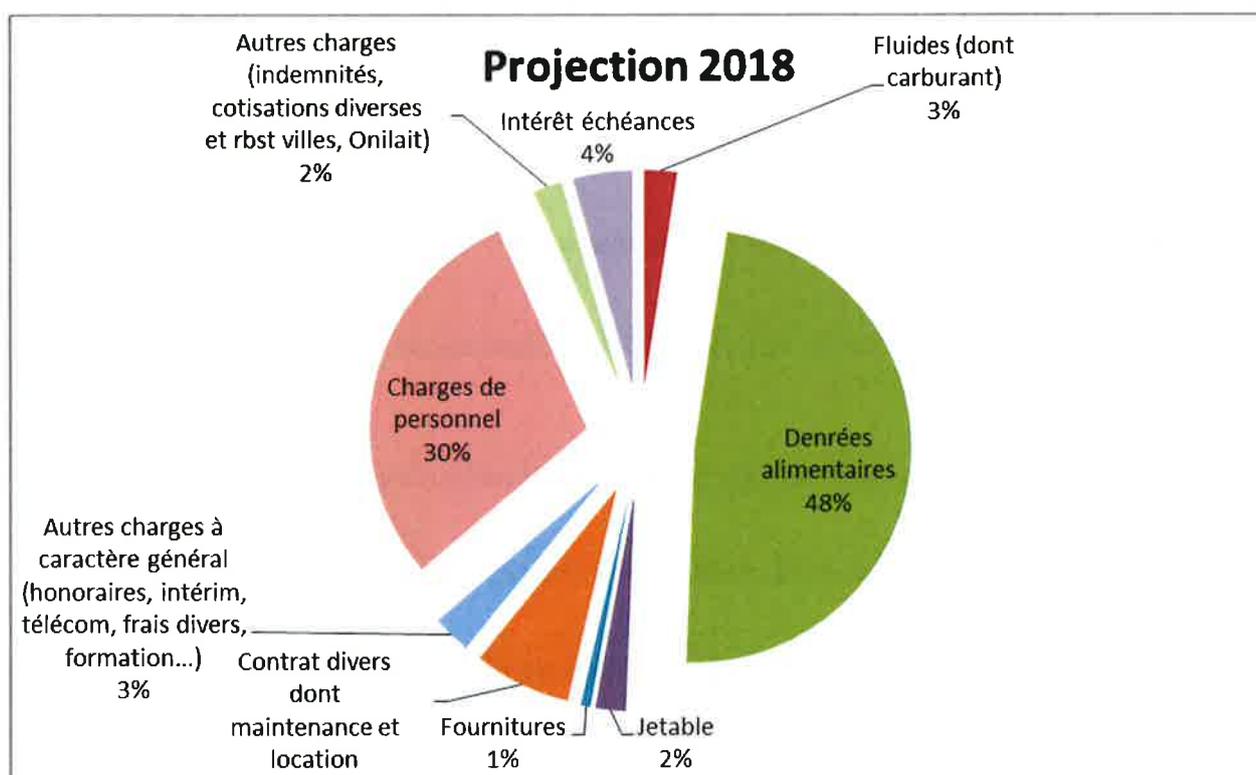
2 – Les perspectives budgétaires de l'exercice 2018 (en fonctionnement et en investissement)

Pas de réel bouleversement envisagé en 2018 sur le plan budgétaire. Conscient de la baisse des dotations de l'état aux collectivités territoriales et des impacts financiers pour les communes, les consignes données aux services du Syrec dans le cadre de la préparation budgétaire ont été orientées vers la poursuite de la rigueur. Elle doit se traduire par la recherche permanente d'efficacité, en répondant aux attentes des politiques en matière de qualité de service dans son ensemble tout en veillant à la maîtrise des dépenses y afférentes. Cela passe notamment par l'évaluation en continue des objectifs et des actions entreprises en y apportant un regard bienveillant sur la masse salariale et l'achat de denrées alimentaires; ces deux postes de dépenses regroupent 78% des charges de fonctionnement.

La recherche de nouveaux partenaires doit également être un des axes privilégiés dans la recherche de recettes supplémentaires, gages d'économies substantielles pour l'établissement et donc pour les communes membres.

A – Les orientations pour les grandes actions à gérer en fonctionnement

a. Les dépenses de fonctionnement en perspective



Les trois principales charges de fonctionnement de l'établissement public se concentrent sur l'achat de denrées alimentaires, la masse salariale, la maintenance de l'équipement et les locations diverses.

- **L'achat de denrées alimentaires**

Le poids financier que constituent les dépenses alimentaires dans le budget est un indicateur important de gestion. Bien que certaines denrées affichent de fortes hausses telles que le beurre et certains produits laitiers, nous ne devrions pas observer de hausse des dépenses alimentaires sur l'année. Elles se maintiendraient à 48% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

▪ Les charges de gestion courante

Elles concernent l'ensemble des postes permettant l'activité du Syrec en dehors des charges de personnel et des denrées alimentaires : la maintenance, les véhicules, les fluides, les fournitures diverses sont les principales charges de gestion courante. Nous observons une hausse des prix du gaz (+57%) et du carburant (+8%) par rapport au BP2017.

▪ Les charges de personnel

Deuxième dépense de fonctionnement du Syrec. Les charges de personnel devraient progresser de 2% par rapport à 2017. Cette évolution est justifiée par le mécanisme de l'évolution de carrière des fonctionnaires (GVT : Glissement Vieillesse Technicité) et la mise en place de l'IFSE au 1^{er} janvier 2018 (nouveau régime indemnitaire).

Le PPCR (*Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations*) ayant été reporté d'un an, il n'y aura donc pas d'impact financier sur la masse salariale.

Comme toutes dépenses de fonctionnement, les charges de personnel doivent être maîtrisées avec rigueur, tant en ce qui concerne le paiement des heures supplémentaires que les remplacements de personnel.

▪ Le remboursement de l'emprunt en intérêt

Les intérêts d'emprunt vont diminuer de 4,5% en 2018 par rapport à 2017. Ils s'élèvent à 365K€ et correspondent à 4,44% des dépenses de fonctionnement.

b. Les recettes de fonctionnement

La totalité des recettes de fonctionnement estimée pour 2018 devrait se maintenir au même niveau qu'en 2017. Les recettes proviennent essentiellement de la vente de prestations aux villes (96%). La progression envisagée est de +0.05% par rapport au BP2017.

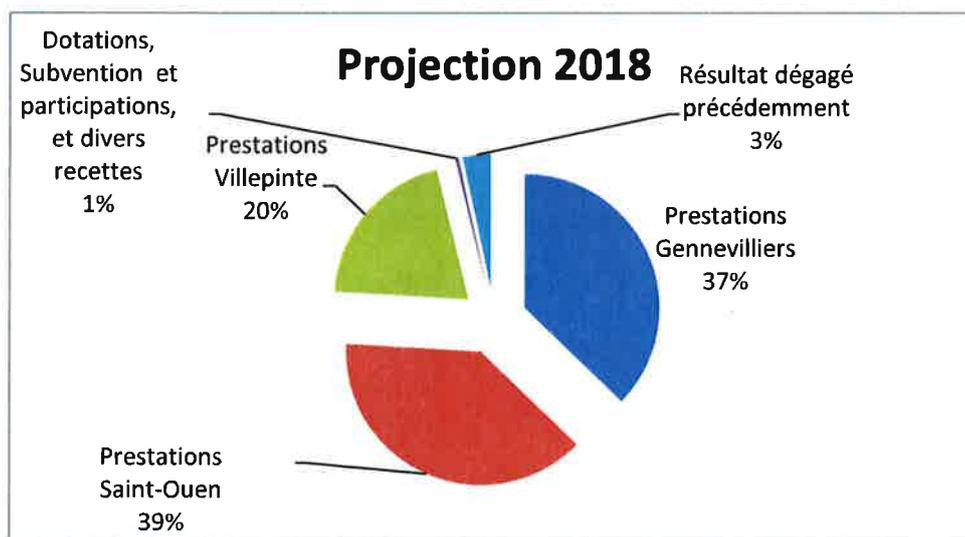
Plusieurs éléments viennent justifier cette stabilité alors que dans un même temps l'évolution démographique est significative à Saint Ouen et à Gennevilliers:

Augmentation du nombre de repas:

- Année pleine sur l'école Le petit Prince à Saint-Ouen,

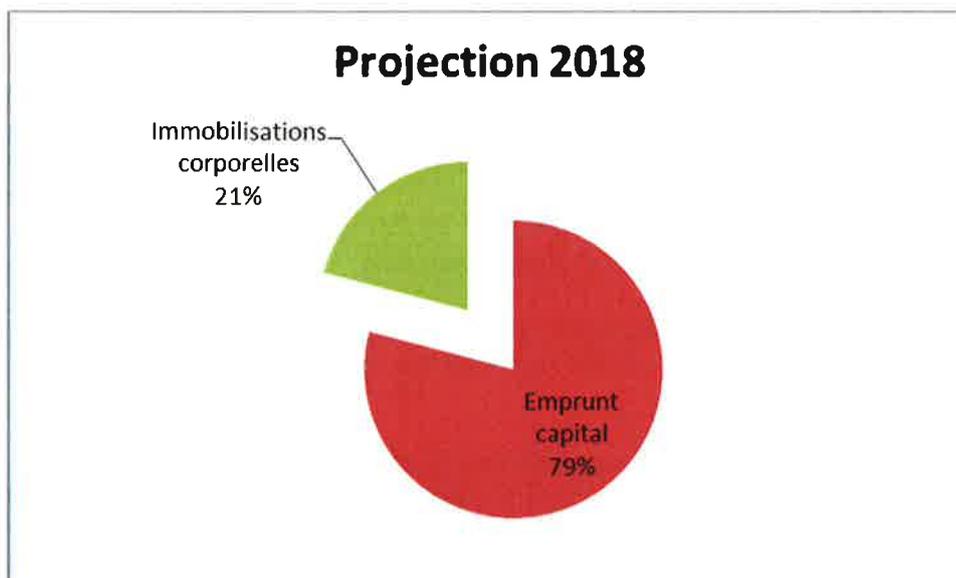
Baisse du nombre de repas :

- A Villepinte : le mercredi est redevenu un jour de centre de loisirs depuis septembre 2017,
- A Gennevilliers et Saint-Ouen : Hypothèse d'un retour à la semaine de 4 jours d'école,
- A Gennevilliers : Baisse du nombre d'adultes déjeunant dans les restaurants scolaires



B – Le programme d'investissement

a. Les dépenses d'investissement :



L'orientation principale se concentre autour du remboursement du capital des emprunts, et de l'acquisition de matériel pour l'amélioration de l'activité des services.

La part de l'emprunt (capital + intérêt) représente **10,52%** des dépenses totales du syndicat (capital : 6,85%, intérêts d'emprunt 3,67%)

La dette consolidée sur la base d'échéances constantes sur 10 ans, 15 ans et 30 ans permet d'obtenir une lisibilité de la dette chaque année.

Des acquisitions de divers matériels techniques s'avèrent nécessaires en 2018 pour les services production et logistique ainsi que sur le bâtiment.

Elles se regroupent en trois volets :

1. L'amélioration des conditions de travail des personnels et notamment des acquisitions étudiées dans le cadre des missions du CHSCT
2. L'achat de matériel pour l'activité courante des services et de développement de process
3. Des équipements sur le bâtiment

1. L'amélioration des conditions de travail des personnels et notamment des acquisitions étudiées dans le cadre des missions du CHSCT

- Allouer une enveloppe de 10000 euros pour l'achat de matériel suivi par l'instance du CHSCT (idem à 2017)
- 2 chariots ergonomiques (2 en logistique) => 14 000 euros

Sous total : 24 000 euros

2. L'achat de matériel pour l'activité courante des services et de développement de process

- 300 socles rouleurs pour le transport des cagettes vers les cuisines relais => 12000 euros
- 1 doseur pour sauce et potage => 30000 euros
- Divers matériel (cuvier, bacs, chariot) => 11000 euros

Sous total : 53 000 euros

3. Des équipements sur le bâtiment

- Installation d'un local modulaire dédié au syndicat CFDT avec mobilier => 20 000 euros
- Travaux de rénovation des cloisons et de transformation à l'atelier légumerie dans le but de l'amélioration des flux des denrées conformément à la réglementation => 68 000 euros
- Modification du système d'interphonie afin de faciliter l'accès du bâtiment par le personnel tout en le sécurisant => 15 000 euros

Sous total : 103 000 euros

Développement d'activité

Acquisition de 2 cuves de cuisson en basse température, d'une sauteuse et d'une marmite dans le cadre d'une perspective d'ouvrir le Syndicat à une 4^{ème} commune ou bien une progression substantielle du nombre de repas dans le cadre de contrats divers. L'investissement de ces nouveaux équipements serait totalement amorti par les recettes supplémentaires générées.

L'inscription budgétaire de ces acquisitions se justifierait qu'à partir d'une certitude de progression de repas et ferait nécessairement l'objet d'une décision modificative en cours d'année.

b. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement du report de l'excédent des années précédentes (versement du FCTVA relatif à la construction de la cuisine centrale).

L'estimation du FCTVA pour 2018 est de 27 300€

L'excédent de l'exercice précédent est de 2 602 K€

Le niveau d'autofinancement de l'établissement correspondant au montant du FCTVA perçu au titre de la construction de la cuisine centrale.

C – Un budget basé sur le prix de vente du repas

La vente des repas aux communes constitue la principale source de financement du syndicat. Ces prix sont fixés par délibération du Comité syndical au titre du budget général du syndicat.

Rappelons, que le calcul des prix de vente est la moyenne arithmétique de l'ensemble des charges du syndicat pour chaque prestation (fonctionnement et investissement) divisé par le nombre de repas prévisionnel de la même prestation.

- La contribution de chaque commune membre est fonction du nombre de repas constaté annuellement.

En 2018, nous n'envisageons pas de hausse du nombre de repas par rapport à l'estimation du CA2017.

Les cessions de marchandises comprenant également les gouters devraient également rester stables.

Toutefois, compte tenu des éléments de contexte budgétaire présentés en amont dans le présent ROB, je suggère de baisser de 1% les tarifs de prestations de repas pour les secteurs scolaire et centre de loisirs et de maintenir au même niveau de tarif que 2017 les autres convives.

D – La prospective du nombre de repas et prestations

Le nombre total de repas, tous convives confondus, est estimé pour l'exercice 2018 à **1 983 925**, équivalent à 2017, et se répartissent de la sorte :

- ⇒ Gennevilliers : 727 600 repas soit - 8% / estimation CA 2017
- ⇒ Saint-Ouen-sur-Seine : 828 700 repas soit +4,27% / estimation CA 2017
- ⇒ Villepinte : 427 000 repas soit - 0.78% /estimation CA 2017

Le calcul du nombre de repas intègre le portage de repas à domicile à Gennevilliers et Villepinte ainsi que de la fourniture de repas pour les selfs des personnels communaux

Il faut par ailleurs ajouter des prestations diverses

- ⇒ Les goûters,
- ⇒ Les petits déjeuners,
- ⇒ Le lait,
- ⇒ Quelques cessions de marchandises pour les restaurants du personnel, les crèches et autres prestations.

Gennevilliers, le 02 novembre 2017



Le Président,
William DELANNOY
Maire de Saint-Ouen-sur-Seine